

AVENANT N°2
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY
ET L'ASSOCIATION UNIS VERS VAL

Vu la convention signée le 15 octobre 2021,

Entre :

La Ville de Valentigney, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe GAUTIER, dûment habilité par la délibération n° 2020-31 du Conseil Municipal en date du 03 Juillet 2020,

Et :

L'Association UNIS VERS VAL, représentée par son Président, Monsieur Stéphane LAURENT, dûment mandaté,

Il est convenu ce qui suit :

La Ville de Valentigney soutient l'Association « UNIS VERS VAL » dans son développement, en particulier dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et l'Association « UNIS VERS VAL » en date du 2021 pour une durée de 3 ans (2021-2024)

C'est ainsi qu'une subvention de 80 000 € a été allouée à l'association au titre de l'exercice 2023.

Pour permettre à l'Association « UNIS VERS VAL » de mener à bien ses actions portant sur :

- Faire la promotion groupes de musiques actuelles locales,
- Proposer une programmation audacieuse pour faire vivre le BOCKSONS FESTIVAL par la présence d'artistes de renommée nationale,
- Compléter l'action culturelle déjà menée,
- Contribuer à l'animation de la Ville et au financement de l'Association supportant de nombreuses taxes.

Il convient à présent d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2024, soit la somme de 80 000 €.

Valentigney, le.

**Le Président de l'Association
UNIS VERS VAL**

Le Maire de Valentigney

Stéphane LAURENT.

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20231220-2023-120-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023